

DECISION
du Comité de Ministres Benelux
portant nomination d'un conseiller, d'un conseiller suppléant
et d'un avocat général à la Cour de Justice Benelux

M (2021) 9

Le Comité de Ministres Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1 à 3, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié en dernier lieu par le Protocole signé à Luxembourg le 15 octobre 2012,

Considérant que le Comité de Ministres Benelux a donné acte le 21 janvier 2021 de la démission de monsieur E.J. Numann de ses fonctions de conseiller à la Cour de Justice Benelux, et le 27 janvier 2021 de la démission de monsieur F.F. Langemeijer de ses fonctions d'avocat général à la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition du ministre néerlandais pour la Protection juridictionnelle,

A pris la présente décision :

Article 1^{er}

Monsieur M.V. Polak, conseiller suppléant à la Cour de Justice Benelux, est nommé conseiller à la Cour de Justice Benelux.

Article 2

Madame T.H. van den Broek, conseiller au *Hoge Raad der Nederlanden*, est nommée conseiller suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 3

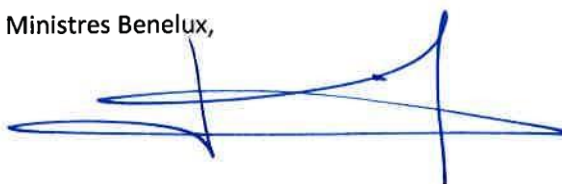
Monsieur P. Vlas, avocat général au *Hoge Raad der Nederlanden*, est nommé avocat général à la Cour de Justice Benelux.

Article 4

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bruxelles, le 10 mai 2021.

La Présidente du Comité de Ministres Benelux,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and strokes, identifying the signatory as S. Wilmès.

S. Wilmès